

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le onze décembre deux mille vingt cinq à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Étaient présents :**

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA

**Étaient absents excusés :**

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Jean-Paul REBOUL, Danièle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER, Roland VIDAL

**Pouvoirs :**

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Djuwan ARMANDET, Philippe SARANT pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Nadia TERREN pouvoir à Michel PORTENEUVE

Date et affichage de la convocation : 05 décembre 2025  
Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE  
Membres en exercice : 60  
Présents : 33 – Pouvoirs : 4 – Votants : 37

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

**Objet : Budget principal : décision modificative n°7**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire M57 ;

**Vu** le budget principal 2025 et les crédits inscrits en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

**Considérant** la nécessité d'intégrer les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux travaux de l'opération liaison cyclable Massiac – Le Lioran ;

**Considérant** que les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2025 sont insuffisants ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

➤ **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget principal 2025 :

DEPENSES		RECETTES		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé
2312-041-196	Immos en cours – Aménagements de terrains	24 275 €	2031-041-196	Frais d'études
<b>TOTAL CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>		<b>24 275 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 275 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	

➤ **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;  
➤ **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;

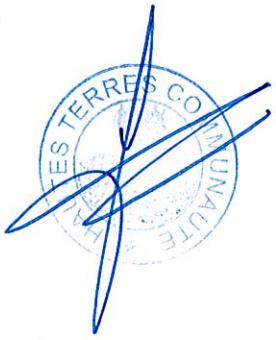
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

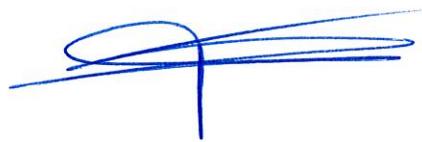
Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.